



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-MOT-055

Déposé le : 18.09.18

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Motion COFIN en lien avec les motions Rapaz et Lohri sur la Facture sociale

Texte déposé

Les motions Pierre-Yves Rapaz (18_MOT_015) et Didier Lohri (18_MOT_016) ont été analysées par la COFIN au premier semestre 2018, avec l'audition des deux députés. Bien que différentes sur le fond, ces deux textes visent le même but : une bascule partielle de la facture sociale payée par les communes en faveur du canton. Dans les grandes lignes, les deux motions laissent aux mains des communes la gestion des impôts conjoncturels, mais le député Lohri va plus loin en intégrant, dans la bascule, les points d'impôts communaux non écrêtés. Le nombre de points concernés n'est pas totalement arrêté mais oscillerait entre 15 à 17 points pour la motion Rapaz à 19 points pour celle du député Lohri. Par la suite et de manière à avoir une vue complète de la situation, la COFIN a également auditionné les deux associations faïtières des communes vaudoises (Union des communes vaudoises – UCV / Association des communes vaudoises – AdCV) afin de connaître leur points de vue en la matière.

Dans le cadre de ces échanges, plusieurs membres du Conseil d'Etat ont également pu débattre avec la commission sur l'impact de la mise en œuvre d'une telle réforme et ont notamment évoqué l'idée d'une bascule complète de la facture sociale en faveur du canton (23 points d'impôts). Les deux motionnaires acceptent de retirer leur texte, sous réserve d'une prise en considération immédiate de cette motion par le Grand Conseil.

La commission est consciente de la nécessité de lancer une réflexion en profondeur sur le fonctionnement et la simplification du mécanisme de la facture sociale ainsi que des enjeux majeurs auxquels le Canton sera confronté à moyen terme (RIE III, PF17, etc.). La commission est également consciente qu'une refonte totale de la péréquation intercommunale devra se réaliser dans un futur proche. Dans ce contexte, elle demande, par l'intermédiaire de son président, une mise à jour des bases légales y relatives afin de clarifier les responsabilités de tous les acteurs concernés, en se basant sur les éléments suivants :

- une analyse détaillée des impacts politiques, financiers et fiscaux d'une bascule soit partielle (avec / sans écrêtage et avec / sans recettes conjoncturelles), soit totale de la facture sociale des communes au canton ;
- une modélisation détaillée avec le maintien / transfert dans le giron des communes de l'accueil de jour des enfants, de l'aménagement du territoire, de la gestion des structures scolaires, des écoles de musiques, de la police, des transports, etc...

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE

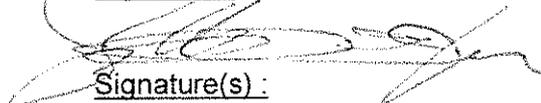
(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

BERNARD ALEXANDRE

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

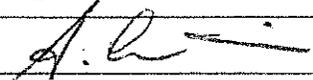
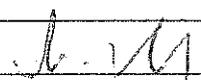
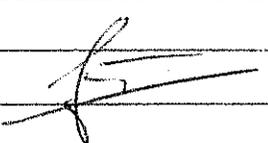
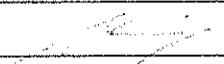
Signature :



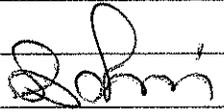
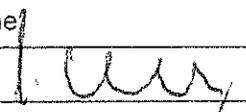
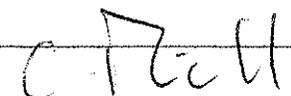
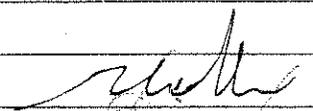
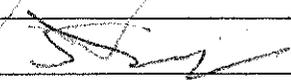
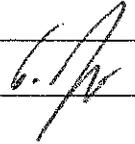
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 28 août 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto 	Echenard Cédric
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoaz Séverine
Baehler Bech Anne 	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe 	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien 	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas 
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie 	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 28 août 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier 	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge 	Richard Claire 	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice 	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard 	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges 
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre